



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MITIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-LEPAGE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par la soussignée, Tammy Caron, Dir. générale et secrétaire trésorière et DMA, de la susdite municipalité,

RÉSOLUTION 2024-222

ADOPTION-RÈGLEMENT 2024-03 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES
DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-LEPAGE

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal, au 70, rue de la Rivière à St-Joseph-Lepage ou sur le site internet de la municipalité

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Tammy Caron, en ma qualité de secrétaire-trésorière ou greffier de la municipalité de *St-Joseph-de-Lepage*, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public annexé aux présents en affichant une copie à chacun des endroits établis par le conseil municipal, entre 8h30 et 16h00.

CENTRE LEPAGEOIS
SALLE MUNICIPALE

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT

DONNÉ À SAINT-JOSEPH-DE-LEPAGE, CE 10 DÉCEMBRE 2024

TAMMY CARON,
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE, DMA